

le 22 octobre 1974

PROJET D'ENQUÊTE SUR L'IMMIGRATION

De 1962 à l'arrêt de juillet 1974, la population étrangère en France s'est accrue de plus de 75 %, pour dépasser 3,5 millions d'immigrés. Les arrivées entre 1970 et 1973 ont probablement été du double des prévisions du VIème Plan.

L'administration semble avoir été inégalement outillée face à cet afflux d'une population étrangère. Ainsi n'a-t-on construit que 20 000 places de logement par an, au lieu des 68 000 prévues. Les besoins urgents de relogement d'étrangers logés dans des conditions très insatisfaisantes (bidonvilles, garris-tanvis) sont de 400 000 places au moins. Cet exemple du logement, pour spectaculaire qu'il soit, n'est qu'un secours parmi d'autres dont les administrations françaises sont ou devraient être responsables.

Les décisions et les études font apparaître une multiplicité d'interventions administratives, dont il est actuellement malaisé d'avoir une idée suffisamment précise et complète. Le premier objet d'une enquête pourrait utilement être de déterminer le rôle, les objectifs et les moyens des administrations concernées.

1. action administrative en France

Les décisions prises par le Conseil des ministres du 9 octobre 1974 témoignent de la diversité des actions qui ont été mises en œuvre ou qui vont désormais l'être. Elles peuvent être regroupées en quatre rubriques.

1/ contrôle et gestion du processus d'immigration

- contingentement ;
- négociations bilatérales avec les pays de départ pour déterminer les modalités de sélection, de limitation, etc. de l'immigration ;
- répression des trafics et emplois irréguliers ;
- extension des prérogatives de l'Office National de l'Immigration ;
- coordination européenne .

2/ réforme du statut des immigrés

- simplification des titres de travail et de séjour ;
- codification des droits et des devoirs des immigrés ;
- établissement d'un réseau d'accueil ;
- égalité des droits syndicaux .

3/ politique sociale

- logement
- scolarisation
- adaptation
- formation
- promotion des femmes immigrées .

4/ politique de coopération

- coopération-formation (les immigrés peuvent devenir des formateurs ou des agents de maîtrise) ;
- sauvegarde des liens culturels avec les communautés de départ .

Ainsi doivent intervenir de nombreux ministères (Action Sociale, Affaires Etrangères, Education et Universités, Jeunesse et Sports, Intérieur, Justice, Santé, Travail, Equipment, etc.). Un grand nombre d'associations s'occupent également, selon des procédures très diverses, des immigrés.

2. actions de coopération et relations économiques extérieures

Par ailleurs, au-delà des actions de coopération déjà mentionnées, l'immigration concerne, non pas séparément mais conjointement, pays de départ et pays d'accueil. Pour le pays de départ, il y a une régence, par la création, en quelque sorte, d'emplois à l'étranger. Mais elle est aussi, ce qui est vu moins fréquemment, un certain appauvrissement, comme le démontrent des travaux récents. La situation actuelle n'est à cet égard plus satisfaisante, et appelle une évaluation de la part des administrations françaises concernées.

De son propre point de vue, la France a un double intérêt à envisager la politique de l'immigration sous un angle davantage bilatéral que par le passé :

- 1- La politique française de coopération peut accroître son efficacité par le biais des retours d'immigrés chez eux, après une formation garantissant leur réinsertion gageant comme formateurs, agents de maîtrise, techniciens, etc. Ceci suppose une étroite coordination avec les pays de départ.
- 2- les ventes françaises à l'étranger, tant d'usines que de produits finis, peuvent trouver de plus amples débouchés par le biais de cette coopération (voir la 5ème partie de l'étude MIGRATION ET TRANSFERS DE TECHNOLOGIE en voie d'achèvement au Centre de Développement de l'O.C.D.E.).

Une enquête pourrait porter également sur cette dimension bilatérale, en esquissant un bilan des actions publiques menées jusqu'ici en ce sens, des propositions actuelles, et des mesures administratives propres à faciliter leur réalisation. Sont notamment concernés les Affaires Etrangères, la Direction des Relations Économiques Extérieures, le Centre National du Commerce Extérieur, le Ministère de l'Industrie, etc. .

En tous ces domaines, l'écart est allé croissant ces dernières années, entre les besoins ressentis et les moyens mis en œuvre. Les récentes décisions gouvernementales marquent la volonté de réduire cet écart. Elles appellent une enquête qui permette de faire le point.

DEMARCHE POSSIBLES POUR UNE ENQUETE AYANT TRAIT A L'IMMIGRATION

buts :

- Une enquête, quelle que soit le champ de ses recherches, devrait avoir pour buts
- de donner une idée globale des services assurés par les administrations, les organismes publics et para-publics, en identifiant avec précision la répartition des tâches et des moyens ;
 - d'évaluer le coût des services actuels, des mesures envisagées, afin de préciser les moyens propres à :
 - éviter la dispersion ou la sous-utilisation des crédits,
 - déceler et souligner les errements susceptibles d'être modifiés,
 - confronter clairement les moyens disponibles aux mesures prévues,
 - renforcer la négociation par les services compétents d'une éventuelle participation des pays étrangers concernés (crédits ou personnel) aux actions plus spécifiquement bilatérales : scolarisation, formation, recensements, etc. ,
 - en confrontant ces données à une évaluation des besoins (définition, présentation et analyse des statistiques) .

structure :

Le champ de l'enquête pourrait éventuellement être restreint à un objectif prioritaire, tel que l'insertion professionnelle des migrants, l'action en faveur des jeunes, l'accueil des nouveaux arrivants, la coopération industrielle . Seraient successivement étudiés les structures actuelles, les besoins (enquêtes et proposition d'instruments de mesure), les moyens disponibles (analyse critique) et souhaitables (partenaires, procédés, instruments administratifs), les modalités de financement (chiffrage, échéancier) et de coopération . L'enquête devrait tenir compte de l'ensemble des problèmes de l'immigration, même si son propos était limité à un programme précis .

équipe :

La multiplicité des intervenants, la difficulté de disposer et d'informations statistiques fiables, le caractère à la fois national et international des problèmes (voqués, rendent souhaitable la constitution d'un équipage d'au moins trois rapporteurs, de compétences complémentaires . / l'expérience directe des actions administratives pour l'immigration, devraient être jointes une connaissance des approches multiples des problèmes de la migration, et une habitude des contacts avec les représentants et les administrations de quelques-uns des pays de provenance des immigrés .

MEMORANDUM

Paris, 7 - 11

1974

A
To Mr. P M Henry
De
From D. Commissaire

Objet Subject Commission Compte des Comptes.

Ce faisant pour information,
je note que nos amis de l'ENA
(seminaire) on rentré à
M. Gérard Ducké sur sujet
de l'enquête sur la migration
(coups et renouvellement des Services Publics)
le projet est approuvé
et en principe M. Ducké
devrait prendre contact
avec nous même.